



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2026

DIRECTION : SERVICE JURIDIQUE

02

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE DE POISSY

DELIBERATION	33 Voix pour	0 Voix contre	<u>A l'unanimité</u>
APPROUVEE PAR	0 Abstention(s)	10 Non-participation au vote	

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf mars, à dix heures trente,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le vingt-cinq mars deux mille vingt-six,
S'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Patrick MEUNIER, MME Samira TAFAT, M. David LUCEAU, MME Aurélie RENARD, M. Christophe SIMEONI, MME Virginie MESSMER, M. Marc LARTIGAU, MME Hatice BARRE, M. Karim BOUKHIAR, MME Larissa GIUILLEMET, M. Calvin BAGLAND, MME Nadyne BELVAUDE, M. Alain DAILLY, MME Claude GRAPPE, M. Guy MICHEL, M. Philippe DOMPEYRE, M. Jean-Jacques NICOT, MME Céline ALLOUCHE, M. Bertrand LACOSTE, MME Sandrine RUHAUD, MME Valérie NADREAU, MME Corinne MORVAN, MME Aude LE GOUGUEC, M. Fabrice MOULINET, M. Jean-Pierre JUNG, M. Nelson DE JESUS PEDRO, M. Jonathan TAYAR, MME Elsa SOUSSI, M. Victor HAZARD, MME Berfine GULLER, M. Antoine SALAMONE, MME Aline SMAANI, MME Béatrice LE BLAY, M. Karl OLIVE, M. Stanislas SAMUEL, MME Karine EMONET-VILLAIN, MME Vanessa HUBERT, MME Sabrina DE BACKER, M. Rudy PRISO.

Absents excusés :

Mme Désirée KOFFI
M. Eric ROGER

Pouvoirs :

Mme Désirée KOFFI à Mme Karine CONTE
M. Eric ROGER à M. Karl OLIVE

Secrétaire : M. Bertrand LACOSTE

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

- - - - -

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DU MAIRE

Le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire.

Celui-ci ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Le Conseil municipal de la commune de Poissy comporte quarante-trois élus. Le nombre d'adjoint au maire est donc au maximum de douze adjoints.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260329-CM_20260329_02-DE
Date de télétransmission : 29/03/2026
Date de réception préfecture : 29/03/2026

Aussi est-il proposé aux membres de l'assemblée délibérante, de déterminer à douze le nombre d'adjoints au Maire dans la commune.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-2,

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant les dates de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il appartient au Conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire,

Considérant que le nombre d'adjoints au Maire ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De fixer à douze le nombre d'adjoints au maire de la commune de Poissy.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification.

Article 3 :

De donner pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire,



Sandrine BERNARDOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 29/03/2026